

l'UDR et ses juges

Le pouvoir mesure parfaitement la gravité de la situation. Il va faire quelques tentatives pour reprendre en main un appareil judiciaire dont il veut s'assurer la fidélité étroite.

Les réactions sont « classiques », dans le plus pur style gaulliste.

La menace

Déjà au moment de l'affaire Guiot, Tomasini, alors secrétaire général de l'UDR, avait tonné contre la « lâcheté » des magistrats qui refusaient d'exécuter docilement la politique du pouvoir. Cette déclaration — diversement appréciée par ses propres amis gaullistes — avait fait du bruit à l'époque.

Aujourd'hui c'est Pleven, au lendemain du congrès de la magistrature, qui manie à son tour la menace vis-à-vis de ces juges qui refusent de « servir ».

« Un certain militantisme qualifié de syndical, devient en réalité, lorsqu'il prend certaines formes, clairement politique »

Attention au « danger de certaines déclarations péremptoires, qui, répercutées et amplifiées par les moyens modernes de diffusion nuisent à l'image que notre justice doit donner d'elle-même au peuple français, en inquiétant telle ou telle catégorie de citoyens »

Les promesses de réforme

UDR et Républicains Indépendants mettent en avant l'idée d'une Cour Suprême de Justice (sur le modèle des USA) et d'un « médiateur » entre l'Etat et le public (sur le modèle suédois).

Le conseil des ministres du 24.1.73 a révélé l'identité de ce « médiateur », neutre, impartial, chargé « de recevoir les réclamations concernant, dans les relations avec les citoyens, le fonctionnement des administrations de l'Etat, des collectivités publiques, bla-bla-bla ».

Il s'agit d'un « homme nouveau » de 81 ans : Antoine